

FCP

Habitat et Humanisme

« Donner
un sens
à votre
épargne »



habitat et humanisme
le monde est notre maison





UN PLACEMENT ETHIQUE ET SOLIDAIRE

Pourquoi ?

Vous voulez aider Habitat et Humanisme à loger des personnes en difficulté tout en effectuant un placement prudent et rapidement disponible.

Comment ?

Nous vous proposons de souscrire au « FCP Habitat et Humanisme » et de partager ainsi le revenu de votre placement avec notre association.

- **C'est un fonds diversifié** à dominante obligataire, géré par LCL.
- **C'est un fonds éthique** : investi et géré, selon des critères ISR (Investissement Socialement Responsable), dans des entreprises durablement performantes, soucieuses de leurs comportements sociaux et environnementaux.
- **C'est un fonds solidaire** : chaque année, le 1/4 du revenu annuel de vos parts est versé en votre nom à Habitat et Humanisme, sous forme de don. Les 3/4 restants sont capitalisés. Par ailleurs, l'association reçoit 80% du droit d'entrée et 50% des frais de gestion annuels. Habitat et Humanisme vous tient régulièrement informé des projets financés grâce à votre don.



UN PLACEMENT FISCALEMENT DÉDUCTIBLE

Vous faites don à Habitat et Humanisme du 1/4 du revenu de votre placement pour lequel vous pouvez, selon votre cas, bénéficier d'une réduction d'impôt. Un reçu fiscal vous sera adressé à cet effet.

■ Pour les personnes physiques

Si vous êtes imposable, la réduction d'impôt est de 75% de votre don, dans la limite de 470€* et pour la partie supérieure la réduction d'impôt est de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable (l'excédent est reporté sur les 5 années suivantes).

■ Pour les personnes morales

Pour les entreprises assujetties à l'IS, le don au titre du mécénat permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du montant dans la limite de 0.5‰ du chiffre d'affaire HT.

* selon la loi de finance en vigueur



UN PLACEMENT GÉRÉ SELON UN PROFIL PRUDENT

■ Une composition d'actif dynamisée

L'allocation d'actifs du fonds correspond à un profil prudent : 80% en obligataire et monétaire et 20% en actions.

Depuis le 1^{er} avril 2005, le FCP Habitat et Humanisme intègre des analyses extra financières telles que les politiques sociales, environnementales, et de gouvernance des entreprises, visant à la recherche de performance et à la valorisation du capital investi : concept « ISR » - Investissement Socialement Responsable -.

■ Performances

2003 : 5,6%
2004 : 6,6%
2005 : 4,84%

■ Evolution de la valeur liquidative

au 31/12/2003 : 154.65€
au 31/12/2004 : 163.22€
au 31/12/2005 : 169.80€

■ Comité financier

Un comité financier auquel participe Habitat et Humanisme se réunit régulièrement pour suivre la gestion et l'évolution du fonds.

L'association contrôle ainsi les titres contenus dans le portefeuille.

■ Votre FCP en ligne : www.ca-assetmanagement.com

(accès à votre fonds : taper « FCP Habitat Humanisme » puis cliquer sur OK)



Performances

Caractéristiques du FCP

Valeur liquidative de la part au 31/12/2005	169,80€
Durée minimale de placement recommandée	3 ans
Droit d'entrée	1%
Droit de sortie	néant
Frais de gestion	1% de l'actif net
Revenus	1/4 distribué et 3/4 capitalisés
Cotation	hebdomadaire, le vendredi
Souscription minimum	1 part
Code ISIN	FR0007457999
Promoteur	LCL (Le Crédit Lyonnais)
Gestionnaire délégué	IDEAM



COMMENT SOUSCRIRE ?

C'est très simple.

Auprès de votre établissement bancaire : à tout moment vous pouvez acheter ou vendre des parts du FCP en indiquant le code ISIN **FR0007457999**

Pour toute information :

Alix Guibert/Adeline Billon : 04 72 27 42 51
epargne.solidaire@habitat-humanisme.org

Habitat et Humanisme
69, chemin de Vassieux
69300 Caluire

Forme juridique de l'OPCVM : FCP

Promoteur : CREDIT LYONNAIS

Société de Gestion : CAAM

Gestionnaire financier par délégation : I.DE.A.M

Dépositaire : CA-IS BANK

Etablissement désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats (si différents du dépositaire) :

BANQUE FRANCAISE DE CREDIT COOPERATIF

LYONNAISE DE BANQUE

BANQUE MARTIN MAUREL

Commissaire aux comptes :

KPMG Audit - Immeuble KPMG 1 cours Valmy - 92923 PARIS LA DEFENSE représenté par M. Rémy TABUTEAU

Compartiments : oui [] non [X]

Nourricier : oui [] non [X]

Caractéristiques financières

Classification : OPCVM diversifié

Orientation des placements :

Le portefeuille est composé de parts ou actions d'OPCVM (50% minimum) investis soit en produits de taux français ou étrangers, soit en actions, la répartition étant fonction des perspectives des différentes places internationales. Le Fonds se réserve la possibilité d'investir en direct sur les différents marchés. Dans les limites prévues par la réglementation, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant peut notamment prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ou de l'exposer à des secteurs d'activité, ou zones géographiques, ou devises, ou taux, ou actions, ou titres et valeurs mobilières assimilés ou risques de crédit pour réaliser l'objectif de gestion.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif.

Le porteur de parts n'est que peu exposé au risque de change du fait de la faible part de portefeuille investie en valeurs étrangères et dans la mesure où l'acquisition de valeurs mobilières libellées en devise pourra faire l'objet d'une couverture.

Le Fonds peut investir plus de 50% de son actif en actions ou parts d'OPCVM de droit français conformes et/ou de droit européen coordonnés.

Le Fonds investira, en raison de l'objectif humanitaire et de partage poursuivi par l'Association HABITAT ET HUMANISME, dans la limite de 5% de son actif, dans des actions de la Société FONCIERE d'HABITAT ET HUMANISME.

Durée minimale de placement recommandée : 3 ans.

Souscripteurs concernés : Personnes physiques et personnes morales.

Affectation des résultats : Capitalisation, et/ou distribution d'un coupon (25% du coupon brut théorique sera versé sous forme de don à HABITAT ET HUMANISME, association loi de 1901).

Dominante fiscale : FCP de distribution et/ou capitalisation.

Fiscalité : Le porteur de parts est soumis, sur le revenu versé à HABITAT ET HUMANISME à la même fiscalité que s'il avait perçu directement un dividende. Ce Fonds permet aux personnes physiques et morales de bénéficier de la fiscalité spécifique relative aux dons, selon les modalités prévues par le Code Général des Impôts.

Modalités de fonctionnement

Date de clôture de l'exercice : Dernier jour légal de Bourse de Paris du mois de décembre.

Date de clôture du premier exercice : 31 décembre 1992.

Valeur liquidative d'origine : FRF 5 000, soit 762,25 euros, division par 5 de la valeur intrinsèque de la part (4/03/94).

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire. Chaque vendredi de bourse à PARIS, à l'exception des jours fériés légaux en France. Dans ce cas, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré précédent.

Conditions de souscription et de rachat : Souscriptions et rachats centralisés à J, jour ouvré de chaque jour d'établissement de la valeur liquidative à 12 heures, et exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J.

Montant minimum de la première souscription : une part.

Montant des souscriptions ultérieures : une part.

NOTICE D'INFORMATION (suite)

FCP HABITAT ET HUMANISME

Commission de souscription :

Frais de souscription directs : 1,00 % dont 0,80% acquis à HABITAT ET HUMANISME (la commission s'ajoute à la valeur liquidative).

Frais de souscription indirects : La Société de Gestion s'engage à sélectionner des OPCVM dont le taux de commission de souscription, indirectement supporté par le porteur, ne soit pas supérieur à 1% dont part acquise à l'OPCVM : néant.

Cas d'exonération : Possibilité de souscription en franchise totale de droit d'entrée pendant un délai de 3 mois à compter de la date de mise en paiement du coupon.

Commission de rachat :

Frais de rachats directs : néant

Frais de rachats indirects : La Société de Gestion s'engage à sélectionner des OPCVM dont le taux de commission de rachat, indirectement supporté par le porteur, ne soit pas supérieur à 1%.

Frais de gestion réels :

Frais directs : Ces frais, prélevés prorata temporis à chaque valeur liquidative, correspondent à 1% TTC de l'actif net en base annuelle, dont 50% seront reversés à HABITAT ET HUMANISME. Ils sont directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Frais indirects : La Société de Gestion s'engage à sélectionner des OPCVM dont le taux de frais de gestion, indirectement supporté par le porteur, ne soit pas supérieur à 2% TTC.

Libellé de la devise de comptabilité : Euro

Adresse de la Société de Gestion : 90 boulevard Pasteur - 75015 Paris

Adresse du dépositaire : 91-93 boulevard Pasteur – 75015 Paris

Adresse des établissements désignés : pour recevoir les souscriptions et les rachats (si différent du dépositaire):

BFCC - 33 rue des Trois Fontaines - 92000 NANTERRE

LYONNAISE DE BANQUE - 8 rue de la République - 69001 LYON

Banque MARTIN MAUREL - 17 avenue Hoche - 75008 PARIS

Lieu ou mode de publication de la VL : au siège de la société de gestion CAAM ou sur Internet www.creditlyonnais.com

La présente notice doit obligatoirement être proposée aux souscripteurs préalablement à la souscription, remise à la souscription et mise à la disposition du public sur simple demande.

La note d'information complète de l'OPCVM et le dernier document périodique sont disponibles auprès de la Société de Gestion.

Date d'agrément de l'OPCVM par la Commission : 17 mai 1991

Date d'édition de la notice d'information : 2 mai 2005

CREDIT LYONNAIS, Fonds commun de Placement, FCP HABITAT ET HUMANISME

Code Valeur: FR0007457999